

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 26 juin 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

11787, avenue Drapeau

Permettre une marge avant principale minimale de 4,18 m au lieu de 4,5 m et une seconde entrée charretière.

11710, avenue Hôtel de Ville

Permettre un climatiseur en marge latérale.

12005 avenue Éthier

Permettre une marge latérale minimale de 0 au lieu de 1,98 m.

10600, avenue Sainte-Gertrude

Permettre une marge avant de 2,91 m plutôt que le 4,5 m et un coefficient d'occupation au sol de 72% au lieu de 70%.

11052, boulevard Pie-IX

Permettre un dégagement de 4,01 m au lieu de 4,6 m entre une enseigne sur socle et un trottoir

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 5 juin 2018

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate